Dans le contexte de la crise sanitaire que nous vivons aujourd'hui, il nous apparaît important d'étudier ensemble les questions se rattachant à la profession de coordonnateur SPS.

« Quid du référent COVID19 ? » « Quel est le rôle du CSPS ? »

L'Association UNCOS <u>www.uncos.fr</u> a le plaisir de vous convier à une **Web Conférence** organisée le :

Jeudi 28 Mai de 17H à 18H30

Luc Horblin, Président de l'Association UNCOS, ainsi que Maître Sonia Brunet-Richou et Maître Nicolas Dalmayrac, Avocats spécialisés du Cabinet CAMILLE AVOCATS de Toulouse, partageront leur vision sur la responsabilité du Coordonnateur SPS.

Le lien de connexion de la web conférence sera envoyé par mail aux adhérents le Mercredi 27 Mai 2020.

Nous proposons aujourd'hui aux non adhérents d'y participer, en nous rejoignant par leur adhésion sur http://uncos.fr/contact/ et en réglant la cotisation annuelle de 80€ avant le Lundi 25 Mai 2020.

L'adhésion vous permet également de bénéficier d'une remise de 5% pour toute inscription à UNCOS Formations avant le 31 Décembre 2020, centre de formation spécifique aux Coordonnateurs SPS (formations initiales et formations d'actualisation).

http://uncos.fr/uncos-organisme-de-formation/